

mois pour aider à Loyer. Loyer est un commis excellent et a beaucoup d'ouvrage à faire. Gormully est mort vers 1887, et M. Ryley, qui est chargé de la division des bois et mines, a consulté M. Burgess et moi pour savoir qui prendrait la place de Gormully. Notre plan était de ne pas augmenter le personnel, et M. Ryley a suggéré de faire revenir Loyer le soir pour travailler. C'était un homme marié, un très bon travailleur, et il recevait un salaire de \$600 ou \$700 par année. On lui a demandé de venir le soir pour faire à \$15 par mois le travail pour lequel Gormully avait eu \$45. Nous n'avons, Burgess ni moi trouvé mal à cela, et nous lui avons permis de le faire. C'était une infraction à l'acte du service civil, mais nous sauvions \$30 par mois. M. Loyer, étant commis permanent, ne pouvait retirer cet argent en son propre nom; c'est pourquoi il l'a retiré au nom d'une parente—mademoiselle Charbonneau.

1650. Voyez cette lettre à la page D. 157 du rapport de l'auditeur général pour 1890 (lettre mise au dossier comme exhibit n° 11, et lisez):—

“BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 14 mars, 1890.

“MONSIEUR.—Pendant l'année fiscale 1888-89, et aussi pendant les six premiers mois de l'année fiscale courante, mademoiselle E. Charbonneau a été payée, avec l'argent voté pour les terres fédérales, \$15 par mois pour copie de 300 folios chaque mois, à 5 centins par folio. La probabilité d'une somme ronde par mois, et d'une égale quantité de travail pour deux mois, deviennent toutes deux des impossibilités quand cela dure au-dessus de dix-huit mois. Veuillez donc bien changer les pièces justificatives si l'arrangement est pour \$15 par mois.

“Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

“J. L. McDOUGALL, A. G.

“Au député ministre de l'intérieur.”

Oui; l'auditeur général a pensé qu'il y avait quelque irrégularité.

1651. Vous n'avez répondu qu'au 20 mai, quand le secrétaire adjoint à écrit ce qui suit :

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, OTTAWA, 20 mai 1890.

“MONSIEUR.—En réponse à votre lettre du 14 mars dernier, à propos des paiements faits à mademoiselle E. Charbonneau pour copie, je suis chargé de vous expliquer que le compte est fait pour 300 folios chaque mois, comme cette somme est la limite extrême que ce ministère paie, dans le cas actuel, pour copie. Je puis ajouter que le sous-ministre prend soin de s'assurer chaque fois que le travail fait n'a pas été au-dessous de cette limite.

“Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

“LYNDWODE PAREIRA,

“Secrétaire adjoint.

“L'auditeur général.”

1652. Connaissez-vous mademoiselle Florence K. Campbell?—Non; ce nom m'est étranger au ministère de l'intérieur.

1653. Connaissez-vous quelques autres étrangers mystérieux, dont les noms paraissent dans le rapport de l'auditeur général, qui sont employés par des commis permanents du ministère. Dites-moi tout ce que vous savez?—Il y a les trois noms habituels: Joseph Wright pour Turner, Jane Hay pour Rowatt et mademoiselle Charbonneau pour Loyer. Ceux-ci sont trois bons commis, travaillant beaucoup, et qui ont reçu cette rémunération supplémentaire de cette manière détournée et irrégulière.

1654. Connaissez-vous un nommé C. Gordon?—Non; il y a un homme du nom de McDonald Gordon, qui est notre inspecteur des agences; mais je ne connais pas C. Gordon.

1655. Vous ne le connaissez pas du tout?—Non.

1656. Connaissez-vous un nommé C. C. Rogers?—Oui; c'est un commis de seconde classe.